



## Composition Jury

- Donnant suite aux demandes des clubs de LC Tétange, LG Alzingen, Tooltime Prétizerdall et VC Diekirch lors du Congrès du Calendrier 2019 de remettre aux mains de la FSCL la responsabilité de la mise en place des jurys des commissaires pour nos compétitions
- Considérant le rapport rédigé et approuvé après la réunion en date du 19 décembre 2019 avec les responsables des clubs demandeurs
- Etant convaincu que la solution de ce problème doit connaître aussi bien une réponse personnelle que financière

Le Conseil d'Administration de la FSCL demande à l'Assemblée Générale, présente en date du 27 mars 2020 si elle est d'accord de donner une suite aux demandes en question, à savoir que la FSCL prend en charge dès l'année 2021 la mise en place des différentes commissions des jurys, sachant pertinemment que ceci va de pair avec une participation financière de tous les clubs (cf les deux propositions ci-dessous

**Généralités :** La Fédération met à disposition des organisateurs un collège de commissaires pour assurer le bon déroulement des épreuves. Les frais pour l'organisateur (50€ par délégué et 30€ par commissaire // 300 à 400 € pour une journée de course) sont pris en charge par le fond de participation à hauteur de 50%.

### Proposition a)

- La part administrative sera de 350€ au lieu de 250€ pour tous les clubs
- Chaque club doit participer avec au moins 2 membres dans le Pool des commissaires, et ce jusqu'à un minimum de 10 participations actives dans les jurys de nos organisations
- Ces conditions non remplies, le club en question doit contribuer à raison de 200€ par commissaire manquant respectivement lorsque les 10 participations actives ne sont pas atteintes.

### Proposition b)

- Chaque club contribue à raison de 500€ à un fond de fonctionnement.
- Chaque club sera bonifié de 50€ par participation active d'un commissaire par jour jusqu'au solde de sa contribution. La bonification ad hoc sera créditée sur la facture annuelle.